

compenser cette perte, le roi lui donna la jouissance de la seigneurie de Châteauneuf en Mâconnais, et un péage sur les toiles, maigre dédommagement pour la plus belle partie de sa souveraineté dans la Dombes.

Le comte de Savoie s'était rendu garant de la paix de 1334, par laquelle le dauphin s'engageait à ne rien acquérir au préjudice des sires de Beaujeu. Pour dégager la responsabilité qu'il avait encourue en ne s'opposant pas à la prise de Miribel, comme son devoir l'exigeait, il promit à Edouard de lui donner 700 florins de rente, tant qu'il n'aurait pas repris possession de cette ville. Mais promettre et tenir sont deux. Il ne paraît pas que cette promesse ait jamais été tenue, grâce à la mort d'Edouard, arrivée peu après, et suivie de la longue minorité de son fils. Bien plus, comme les terres du dauphin et du comte étaient enchevêtrées les unes dans les autres, ils firent quelques années plus tard, en 1355, un échange entre eux pour supprimer ainsi une cause perpétuelle de guerres. Certain que le seigneur actuel de Beaujeu, âgé de douze ans, ne réclamerait pas à cause de sa jeunesse, le dauphin donna aux comtes de Savoie toutes les terres qui lui venaient de la souveraineté des sires de Beaujeu : Miribel, Gordans, Saint-Christophe, Péroutes, Meximieux, etc.; et le comte de Savoie eut le courage d'accepter et de garder ces terres que nos princes n'avaient perdues qu'en le servant lui et ses prédécesseurs contre le dauphin, et en ne recevant pas de lui le secours qu'ils étaient en droit d'en attendre dans un cas pareil.

Le roi lui-même, qui prit part à cet échange en qualité de donataire du Dauphiné, oubliant qu'il avait donné Châteauneuf à nos princes, jusqu'à ce qu'ils eussent pu recouvrer Miribel, ne songea pas à leur rendre cette dernière